

# L'aventure de l'ALREP et sa progression

**ALREP** = Association nationale et internationale de Loisirs, de Rencontres et d'Education pour les enfants et adolescents intellectuellement Précoces.

L'ALREP a été fondée en 1981 par Paul Merchat son président, alors professeur de mathématiques à l'Education Nationale, avec des parents convaincus de cette nécessité. Elle est agréée de Jeunesse et d'Education Populaire par la Jeunesse et les Sports depuis 1987. L'ALREP est une association indépendante de tout parti, syndicat ou tout autre courant de pensée ; elle est à but non lucratif.

1981 : définition et qualification de la précocité intellectuelle. C'est le terme qui convient par son contenu sémantique et remplace des termes utilisés et inadéquats comme « surdoué », « génie », « doué », « HQI », « haut potentiel », etc ... qui ne définissent pas la réalité humaine de la précocité intellectuelle.

Pour exprimer cette précocité de manière historique et simple, le mot latin « praecox » ( 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. ) a donc été choisi. La précocité intellectuelle concerne 5 % environ de la population.

L'ALREP s'appuie sur deux tests internationalement reconnus par les institutions, systèmes scolaires, DDASS, etc... Ces tests sont le WISC pour les 6-16 ans, et le WPPSI pour les 3-6 ans. L'évaluation du passage du test est à faire par le psy... avec toute la prudence requise. Cette évaluation se traduit par un nombre : le quotient intellectuel ; ce nombre doit être supérieur à 125 environ pour que l'être humain soit considéré intellectuellement précoce.

Après cinq ans de travail, suivant les méthodes d'études et de recherches en sciences humaines, Philippe Chamont, psychanalyste en exercice libéral à Nîmes, et Paul Merchat ont présenté la conceptualisation de la précocité intellectuelle dans :

« **J'ai dit précoce ? ou de la nature de la précocité** » en février 1987

« **La précocité intellectuelle et ses contradictions** » en mai 2000

Pour la première fois le 28 mars 2002, l'Education Nationale mentionne la précocité intellectuelle dans le rapport Delaubier sur « la scolarisation des élèves intellectuellement précoces ».

Auprès des enseignants en particulier, ce rapport a permis la sensibilisation à la précocité intellectuelle.

Actuellement, dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi d'orientation, les décrets du 24 août 2005 mentionnent l'utilité d'« aménagements appropriés à prévoir pour les élèves intellectuellement précoces » (B O E N du 01 09 05).

## OBJECTIF

> Ecoute des familles qui ont une fille ou un garçon intellectuellement précoce, soit pour trouver avec elles une solution efficace dans la scolarité, soit pour leur permettre une meilleure compréhension de leur enfant intellectuellement précoce, soit pour les aider avec le projet éducatif des centres de vacances spécifiques pour les filles et garçons intellectuellement précoces de cinq à dix sept ans;

> Informations auprès des enseignants, des personnes et des services se préoccupant de pédagogie et d'éducation.

## ACTION

### INFORMATION

Auprès des familles, auprès du ministère de l'Education Nationale : commission du « Débat national sur l'avenir de l'Ecole », d'enseignants et élèves enseignants, d'IUFM et autres qui contactent l'ALREP ; information auprès des responsables d'établissements scolaires, de collectivités territoriales, des services sociaux, des DDASS ; la liste n'est pas exhaustive ... Cette information se base sur les témoignages et constats reconnus comme légitimes.

### RENCONTRES

Chaque année, avec la participation de ses membres, l'ALREP organise colloques, conférences, rencontres, où sont conviés familles, enseignants, professionnels de la santé, services sociaux, médias, etc... de la région où se déroulent les manifestations.

L'ALREP a organisé le colloque « Les Premières Assises de la Précocité Intellectuelle » à Paris en mars 1990. Ce fut le premier rassemblement sur la précocité intellectuelle en France.

L'ALREP participe aussi à d'autres manifestations relatives à la précocité intellectuelle auxquelles elle est invitée.

### CENTRES DE VACANCES

En 1981, organisation du premier centre de vacances pour les précoces. Actuellement, deux centres de vacances, avec trois possibilités de séjour chacun, aux activités ludiques artistiques, culturelles, scientifiques et sportives : au printemps, avec une dominante touristique, et en été. Ils accueillent uniquement des filles et garçons intellectuellement précoces de cinq à dix sept ans qui souhaitent se ressourcer, se divertir, partager la vie collective, répondre à leurs diverses questions vitales, enrichir la préparation de leur avenir, ...

### PUBLICATION

Elaboration et publication du bulletin trimestriel « Enfants Précoces Informations », EPI, créé en 1988.